

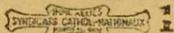
LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKirk 1139

VOLUME XXII — No 26



OCTOBRE 1939

Le travail organisé au carrefour de son histoire

Dans la présente guerre une chose d'abord nous frappe au sein du Travail Organisé au Canada: c'est l'attitude diamétralement opposée entre, d'une part, les unions internationales et les unions canadiennes, et, d'autre part, les syndicats catholiques nationaux sur la participation du Canada à la guerre d'Europe.

Les unions internationales (affiliées au Congrès des Métiers et du Travail du Canada) et les unions canadiennes (affiliées en partie au Congrès Pan-canadien du Travail et en partie à la Fédération canadienne du Travail) sont toutes des unions composées en immense majorité d'ouvriers anglais, recrutés dans les neuf provinces du pays, n'ayant que quelques milliers de Canadiens français dans la province de Québec. La prépondérance du sentiment britannique dans ces unions, s'ajoutant à leur antinazisme connu, devait naturellement leur faire endosser avec enthousiasme la participation du Canada à la guerre contre l'Allemagne pour le salut de l'Angleterre, leur patrie d'hier.

Par contre la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, presque entièrement composée de Canadiens français du Québec, forme un bloc homogène avec la nationalité canadienne française de cette province. Conséquemment, nos syndiqués catholiques canadiens-français n'étant pas, avec leur nationalité de descendance britannique, attachés au contraire par leurs ancêtres depuis trois cents ans au sol canadien, il s'ensuivait pour eux que, par sentiment et intérêt, leur seule patrie à défendre était le Canada, d'où leur opposition à la participation aux guerres extérieures.

La majeure partie des ouvriers canadiens-français dans les unions internationales de notre province sont, à n'en pas douter, pénétrés du même sentiment que les membres des syndicats catholiques. Enrôlés, toutefois, dans un mouvement unioniste où ils sont quantité négligeable, au point de vue ethnique, ils ont dû taire leur sentiment intime et paraître solidaires avec leur mouvement.

Solidarité forcée dont particulièrement les internationaux canadiens-français de cette province sont assez souvent victimes. Rappelons-nous comment ils se sont laissés surprendre, il y a deux ans, par un vote au Congrès des Métiers et du Travail en faveur des rouges d'Espagne. N'est-ce pas ce même porte-parole des unions internationales au Canada et dans le Québec qui vient de fustiger encore, à son congrès de septembre, les deux régimes naziste et fasciste, mais n'a rien trouvé à condamner dans le régime communiste de Moscou. La présence de nombreux communistes dans les unions internationales du Canada est la cause de ce silence à leur endroit.

Par contre, ô ironie, la Fédération Américaine du Travail, qui vient de clôturer son congrès, a, pour la première fois, ajouté la Russie dans sa réprobation contre les gouvernements antidémocratiques. Le mariage Hitler-Staline a enfin ouvert les yeux à la vieille F. A. du T. Quelle leçon aussi à son triste sire de valet le Conseil des Métiers et du Travail!

Tous ces exemples ne prouvent-ils pas pour la centième fois que les internationaux canadiens-français du Québec sont bien mal embarqués dans le bateau du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et que ce bateau, sans boussole, vogue au surplus sur des eaux très troubles.

D'autre part les 22,000 membres, affiliés au C. I. O., dont le même "Congrès" vient de se faire amputer sur ordre de la F. A. du T., cela ne prouve-t-il pas au surplus l'erreur foncière, l'irresponsabilité sans précédent dans l'histoire ouvrière sur laquelle est édifié le syndicalisme "international" au Canada?

Quand les ouvriers du Canada parviendront-ils à la connaissance du vrai sens de leur dignité et de leur responsabilité en ce pays? Quand nos internationaux canadiens-français catholiques du Québec ouvriront-ils, au surplus, les yeux à la vraie lumière de la foi catholique; quand ouvriront-ils leurs coeurs aux appels de la vraie discipline catholique; quand apprendront-ils leurs devoirs d'être solidaires sur leur sol natal avec, au coeur, la charité du Christ dans leurs rapports avec leurs compatriotes de travail de quelque nationalité soient-ils?

Il est des heures graves dans l'histoire des peuples, grands comme petits, où le sentiment et la raison doivent se conjuguer pour savoir où est la vérité, le salut et la charité.

Plus que jamais le Travail Organisé au Canada est au carrefour de son histoire! Les divisions qui le déchirent, au début de la présente guerre, en sont la preuve manifeste.

La C. T. C. C. n'a toutefois qu'à continuer avec confiance son oeuvre de vérité et de collaboration chrétienne sous l'oeil de la Providence.

Dans la charité et la vérité la C. T. C. C. travaillera à poser les vraies bases de l'unité canadienne et de la paix industrielle.

Alfred CHARPENTIER, Président de la C. T. C. C.

L'entraide

Nous autres, catholiques, nous sommes bien chanceux. La vérité que tant d'autres cherchent, nous l'avons. La lumière qui du Vatican descend sur le monde éclaire nos pas dans tous les domaines; elle peut diriger toutes nos activités, si nous le voulons. Oui, et si nous ne le voulons pas, comme les autres dans les ténèbres nous chercherons notre chemin et nous le chercherons longtemps...

On l'a dit, nous sommes à un tournant de l'histoire. Le tournant le plus difficile, l'un des plus grands depuis le commencement du monde. A cette croisée des chemins, quelle direction faut-il prendre: à gauche, à droite, au centre? Aux nations inquiètes, à toutes les nations l'Eglise propose son admirable doctrine sociale. Et tous les esprits sérieux qui ont voulu y réfléchir, catholiques ou non, tous ont admis qu'il n'existe pas de plus beau plan d'organisation sociale.

Cette doctrine de réorganisation de la société, nous le savons, c'est l'organisation corporative à base syndicale. En effet, pour arriver à former une corporation solide et viable, il faut d'abord travailler à l'organisation du syndicat. Et le syndicat, pour parfaire sa structure et augmenter sa force, a besoin de l'aide de tous: aide du dedans et du dehors. Que tous ceux qui peuvent y prendre rang, s'en fasse un devoir. Que tous les autres lui accordent leur appui, favorisent sa main-d'oeuvre et achètent les produits qui portent sa marque: l'étiquette syndicale.

L'étiquette syndicale, ce devrait être pour nous un signe de ralliement. On le comprend facilement: tous ceux qui achètent des produits portant l'étiquette syndicale, comme tous ceux qui requièrent les services d'une maison qui affiche l'étiquette syndicale, tous ceux-là donnent du travail à la main-d'oeuvre syndicale. Du même coup on combat ainsi et de la meilleure façon le chômage et toutes ses conséquences chez les nôtres.

Que tous les syndiqués surtout pratiquent donc tous les jours cette collaboration indispensable. Peut-on concevoir un membre de syndicats qui ne se soucierait pas de favoriser l'étiquette syndicale? Il faut s'aider et s'entraider d'abord.

Le Comité de l'étiquette syndicale, par Nap. DESORCY, sec.

Le Cercle Léon XIII et le problème social

Les centaines de mille travailleurs qui se pressent chaque jour aux portes des usines sont animés d'un même désir: améliorer leurs conditions économiques et sociales. Les méthodes qu'ils préconisent pour atteindre cette fin peu-

(Suite à la page 2)

Rapport de M. A. Bourdon, notre délégué à Genève

Le 8 juin 1939 s'ouvrait à Genève, Suisse, la 25e session de la Conférence internationale du Travail. Faisant suite au désir exprimé par le Bureau confédéral, le gouvernement d'Ottawa déléguait le trésorier de la C.T.C.C. en qualité de conseiller technique, du groupe gouvernemental cependant. La conférence dura vingt et un jours, soit du 8 juin au 28 juin inclusivement. Quarante-six pays étaient représentés par 337 délégués et conseillers techniques. Six pays ne faisant pas partie de la Société des Nations avaient aussi des délégués à la conférence; ce sont: les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil, le Chili, le Venezuela, le Pérou et la Hongrie. M. le docteur Edmond Schulthess, de la délégation suisse, fut élu président de la conférence à l'unanimité sur proposition de M. Justin Godard, délégué gouvernemental de France, appuyé par M. Oersted, délégué des employeurs du Danemark, Hallsworth, délégué des travailleurs de l'Empire britannique. Le docteur Schulthess est un ancien président de la Confédération helvétique; les autres officiers de la conférence étaient les suivants: W.-P. Langstone, Nouvelle-Zélande; Harriman, Etats-Unis d'Amérique; Jouhaux, France; vice-présidents: John G. Winant, directeur du Bureau international du travail, secrétaire; Justin Godard, président du groupe gouvernemental; Oersted, Danemark, président du groupe des employeurs, et Hallsworth, Empire britannique, président du groupe des travailleurs.

Six questions étaient à l'ordre du jour:

- 1.—Enseignement technique et professionnel et apprentissage;
- 2.—Réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes;
- 3.—Recrutement, placement et conditions de travail (égalité de traitement) des travailleurs immigrants;
- 4.—Réglementation de la durée du travail et des repos des conducteurs professionnels (et de leurs aides) de véhicules effectuant des transports par route;
- 5.—Généralisation de la réduction de la durée du travail dans l'industrie, le commerce et les bureaux;
- 6.—Réduction de la durée du travail dans les mines de charbon.

Toutes ces questions étaient soumises à la conférence pour une deuxième discussion.

Le rapport du directeur du Bureau international du travail fut longtemps discuté; tous les orateurs rendirent hommage à l'énergie et à l'optimisme de M. Winant, qui a assumé cette fonc-

tion dans un temps aussi critique. Quelques extraits de ce rapport vous convaincront davantage de l'importance de cet organisme international qui a pour tâche l'amélioration progressive des conditions du travail:

"L'organisation internationale du travail a été conçue de telle sorte qu'elle puisse transcrire dans la réalité les idéaux qui sont sa raison d'être. La pensée directrice qu'exprime sa constitution est que la justice sociale et la paix universelle sont inséparables. L'histoire de l'organisation montre les progrès qu'elle a accomplis dans la réalisation de fins pour lesquelles on l'a créée; ces progrès attestent qu'elle s'est efforcée d'adapter son action aux changements intervenus et aux besoins nouveaux. Les sessions de la conférence constituent une assemblée internationale d'un caractère représentatif unique au monde. Activité sociale des gouvernements, associations d'employeurs et de travailleurs tous intéressés à la solution des problèmes posés. Les initiatives prises par la Conférence internationale du travail figurent avec avantage parmi les efforts accomplis pour l'entente internationale. Les tâches auxquelles s'applique l'Organisation internationale du travail sont influencées par le désarroi universel; les préparatifs militaires universels ont abaissé fatalement les standards de vie, augmentent le coût de la vie et allongent la durée du travail quotidien.

Les conditions de travail actuelles sont gouvernées par l'évolution économique, elles subissent aussi l'influence des événements politiques. La tension politique internationale a neutralisé les possibilités d'amélioration des conditions de travail. La sauvegarde et le relèvement du niveau de vie constituent un problème que le citoyen et l'Etat doivent s'efforcer désormais de résoudre en collaboration."

Le résultat de la Conférence a prouvé que l'Organisation internationale du Travail est bien vivante; elle se doit cependant de tendre à l'universalité. Avec regret elle a prononcé l'ajournement "sine die" de la semaine de quarante heures; ceci n'empêchera pas cependant de placer ce problème en tête de tous les progrès sociaux à réaliser. La commission chargée d'étudier la durée du travail dans les mines de charbon a fait la proposition suivante qui fut adoptée unanimement:

"La Conférence invite le Conseil d'administration à inscrire

(Suite à la page 2)

Tél.: Usine: 328 - Rés.: 67 Bureau et salle d'échantillons 435
Bureau et salle d'échantillons, 318, rue St-Georges, ST-JEROME

LAFLAMME & BOURASSA

MANUFACTURIERS DE PRODUITS EN CIMENT

Blocs de construction, de cheminée, tuyaux, drains, etc
DUNBRIK — DUNTILE

Usine: Près du Collège commercial : Rés.: 484, rue Fournier
SAINT-JEROME, P.Q.

"DEUX SURETES VALENT MIEUX QU'UNE"

Votre système de chauffage semble en ordre. En êtes-vous bien sûr? Et la PLOMBERIE? L'un et l'autre peuvent vous causer de sérieux ennuis cet hiver, souvent très onéreux. Il est encore temps d'y voir. Consultez-nous.

Service d'ingénieurs et d'ouvriers spécialisés

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Tél.: MARquette 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL



Le Cercle Léon XIII

(Suite de la 1ère page)

vent varier mais le but ultime de leurs efforts reste le même: gagner un salaire suffisant de façon à pouvoir vivre honorablement. On ne peut les taxer d'excès à songer que la majorité de ces ouvriers travaillent habituellement, durant de longues heures pour un salaire insuffisant à leur procurer une subsistance normale.

Cela constitue le problème social dans toute son acuité.

Les Syndicats catholiques nationaux furent fondés dans le but de travailler à la solution de ce problème en améliorant la condition morale et matérielle des classes laborieuses. Depuis vingt ans, ils ont réalisé des progrès

remarquables; mais pour rendre leur tâche plus efficace ils ont besoin de chefs renseignés non seulement sur l'étendue des maux dont souffre la société mais aussi sur les remèdes qu'il y convient d'apporter.

A cette fin, le Cercle d'Etudes Léon XIII a préparé pour l'année courante un programme d'études destiné aux syndiqués désireux de devenir des chefs et de travailler ainsi à la solution du problème social en conformité de la doctrine de l'Eglise catholique.

Ce programme comporte *premièrement*: l'étude des principes élémentaires de sociologie, les causes de la crise sociale, les remèdes proposés, un aperçu de la doctrine libérale et socialiste, une analyse détaillée de la doctrine sociale de l'Eglise et des deux encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*; *deuxièmement*: des études de sociologie appliquée en regard du syndicalisme, de ses origines, de ses tendances, de ses moyens d'action, de ses méthodes d'organisation, de sa situation au Québec et du rôle qu'il lui incombe dans l'avenir, etc...

Ce programme s'adresse à tous les ouvriers syndiqués ainsi qu'aux non-syndiqués désireux de se renseigner sur les questions sociales.

Le Cercle inaugurera également des cours d'élocution dans

le but d'initier les ouvriers à l'exercice de la parole pour qu'ils soient d'actif propagandistes aux idées saines et clairvoyantes.

Des résumés substantiels de chaque conférence seront distribués gratuitement à chaque auditeur.

Nous croyons que vous serez intéressés à participer à ces études collectives et nous vous invitons à venir vous inscrire dès l'ouverture du Cercle, qui aura lieu le 2 novembre à 8 h. 15 précises du soir, en l'édifice des Syndicats catholiques et nationaux, 1231 Demontigny, est.

Hector CORMIER,
président du Cercle Léon XIII



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.

Rapport de M. Bourdon

(Suite de la 1ère page)

cette question à l'ordre du jour d'une prochaine session de la Conférence, dès qu'une amélioration de la situation internationale autorisera une telle action".

A l'article 4, transport par route, un projet de convention fut voté par 88 contre 18, limitant le travail à 48 heures par semaine, temps de présence. Deux projets de convention et deux recommandations sur les contrats de travail des ouvriers et employés indigènes furent adoptés par la Conférence. Un projet de convention et deux recommandations concernant le recrutement, le placement et les conditions d'emploi des travailleurs migrants. Deux recommandations d'un impôt capital relativement à la formation professionnelle et à l'apprentissage ont été émises unanimement. Le Bureau de la Conférence a été saisi de la proposition suivante du groupe ouvrier:

"Considérant que les langues officielles de la Conférence Internationale du Travail sont le français et l'anglais, ce qui empêche les délégués ouvriers des pays de l'Amérique latine de développer leur point de vue d'une façon satisfaisante, car pour la plupart ces délégués de leur qualité ne parlent pas ces langues; le groupe ouvrier de la Conférence Internationale du Travail suggère au Conseil d'administration du Bureau International du Travail la nécessité d'adopter un accord en vertu duquel, en plus des deux langues susmentionnées, considérées comme officielles par la Conférence, on y ajoute aussi l'espagnol".

Après avoir pris connaissance de cette proposition, le Bureau a décidé de la renvoyer pour étude au Conseil d'administration du Bureau International du Travail. La Commission des résolutions de la Conférence transmet la résolution suivante: "La Conférence invite le Conseil d'administration du Bureau International du Travail à envisager l'opportunité d'inscrire à l'ordre du jour d'une des plus prochaines sessions de la Conférence une question relative à la juridiction spéciale pour l'application de la Législation du travail et au fonctionnement rapide et adéquat de cette juridiction".

Cette résolution fut adoptée sans scrutin.

Afin de continuer le travail commencé par mes prédécesseurs à Genève, je me suis tenu en relations avec les officiers de la C.F.T.C. et de la C.I.S.C. L'affiliation de la C.T.C.C. à la C.I.S.C. intéresse beaucoup ces deux organismes. Au cours d'une entrevue avec M. Winant, directeur du Bureau International du Travail, qui, soit dit en passant, m'a reçu d'une manière fort aimable, j'ai obtenu l'assurance que, si les disponibilités financières le permettent, un délégué du Bureau International du Travail assistera au présent congrès. Notre représentation dans le groupe ouvrier a été l'objet d'une attention spéciale de ma part, ayant constaté sur place la position fautive dans laquelle se trouve placé le délégué de la C.T.C.C. en faisant partie du groupe gouvernemental. J'ai profité de l'occasion qui m'était offerte pour prendre contact avec les délégués catholiques de la Conférence en assistant au dîner donné par le Cercle Catholique de Genève; pour répondre à l'invitation du Président du Cercle j'ai dû porter la parole. Au cours de conversations privées avec les délégués de plusieurs pays, j'ai constaté que partout en Europe les conventions collectives sont en grande faveur et les lois sociales sont nombreuses et bienfaisantes. L'assurance-chômage en Norvège a passé du système volontaire au régime obligatoire. En Nouvelle-Zélande, la Loi de Sécurité Sociale applicable à partir d'avril 1939 assujettit tous les individus à l'assurance-chômage depuis l'âge de seize ans jus-

(Suite à la page 8)

Protégez votre avenir

Un compte de banque dont la balance augmente graduellement est une source de satisfaction personnelle et une protection pour l'avenir.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social:

221, rue St-Jacques ouest,

Montréal

"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"



Service en Relations Industrielles

Depuis trente-neuf ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

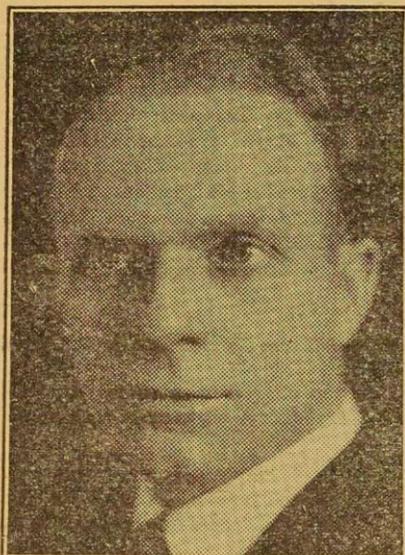
De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

W. M. DICKSON
Sous-ministre

Godbout, champion des libertés ouvrières



Extrait d'un discours radiophonique, prononcé au poste CKAC de Montréal, le 7 octobre, par le chef du parti libéral de la province de Québec. M. Godbout a précisé que toutes les réformes sociales qui composent son programme se trouvent consignées dans le manifeste libéral de 1936 et les procès-verbaux du Congrès libéral de 1938.

"Le premier droit de la famille est son droit à la vie. Le premier droit du chef de famille est son droit à un juste salaire. Parler de législation ouvrière, c'est remettre sur le tapis le problème des relations entre le capital et le travail, deux éléments nécessaires à la production et, comme tels, destinés à se heurter si l'un, quel qu'il soit, songe à dominer l'autre. L'État, dont la justice doit s'étendre à tout le monde, doit aussi éviter autant que possible les ingérences inutiles entre patrons et ouvriers. Mais la crise a rendu l'intervention du gouvernement dans ces matières plus nécessaire qu'elle ne l'était auparavant, et je n'hésite pas à dire que nous entrerons en scène toutes les fois que la justice sociale l'exigera, toutes les fois, que la partie la plus faible sera dominée par la partie la plus puissante. Dans l'ordre des salaires, les libéraux ont déjà réalisé une réforme qui a porté des fruits en reconnaissant à l'ouvrier son droit d'association et en créant pour lui le contrat collectif de travail. M. Duplessis n'a pas voulu de cet héritage qui froissait son orgueil. Il a voulu détruire la convention collective et la remplacer par l'Office dit des salaires raisonnables, simple institution bureaucratique où la paperasserie enterre et étouffe les revendications légitimes de l'ouvrier. Je m'engage à faire sauter cette machine à patronage qui a surtout servi à envenimer les relations entre employeurs et employés; je m'engage à y substituer un Office du salaire minimum, auquel le patron et l'ouvrier délègueront leurs représentants, et qui surveillera l'application de la loi dans toutes les entreprises où, par suite de circonstances exceptionnelles, la convention collective de travail ne saurait exister sans injustice. Je m'engage à révoquer les bills 19 et 20, qui menacent le droit d'association, entravent l'extension juridique des contrats collectifs et soustraient à la loi une poignée de courtisans du régime, qui peuvent imposer des salaires de famine à leurs employés sans être menacés de représailles.

"Mais le droit à la vie va plus loin que la juste récompense du travail. La famille peut exiger de la société, qui est une famille de familles, d'être logée dans une maison claire et salubre, où la santé physique et morale puisse s'épanouir sans entraves. Le taudis dans une société moderne est

comme la plaie insolite sur un corps en santé; l'existence de cette prison obscure, où l'humidité, le froid, l'obscurité se conjuguent pour contaminer la famille, crie la négligence criminelle de tous ceux qui auraient le pouvoir de la détruire. En collaboration avec le gouvernement libéral d'Ottawa et les municipalités, nous abolirons le taudis et le remplacerons par des maisons ouvrières, qui seront construites directement par les gouvernements réunis ou par des sociétés privées auxquelles nous accorderons des garanties ou des subsides.

"Nous assurerons à la famille son droit à la vie en instituant de plus l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'assurance-invalidité, défrayées conjointement par l'État fédéral, le gouvernement provincial, le patron et l'ouvrier. Nous établirons une Caisse de retraite ouvrière, à laquelle contribueront le gouvernement provincial, l'employeur et l'employé, mais en réduisant le montant de la contribution de l'employé proportionnellement au nombre de ses enfants.

"Presque tous les conflits qui, jusqu'ici, ont opposé les intérêts patronaux aux intérêts ouvriers, presque tous les litiges qui ont refroidi les relations entre le capital et le travail auraient été réglés à l'amiable, justement, rapidement, par une autorité supérieure aux syndicats et aux unions ouvrières, mais constituée en partie de leurs propres représentants. Ce sera le rôle de notre Conseil supérieur du Travail, qui sera un instrument de conciliation et d'harmonie entre les syndicats ouvriers et les intérêts patronaux. Nous irons plus loin encore, pour répondre à un désir absolument légitime de l'ouvrier, en créant un Tribunal du travail auquel, en dernier ressort, seront référés les litiges. Un magistrat instruit des questions ouvrières jugera tous les problèmes contentieux qui, soit par leur envergure, soit par leur caractère inusité, soit encore par l'importance des principes qu'ils mettront en cause, dépasseront l'autorité du syndicat ou du Conseil supérieur du Travail".

UN VOTE POUR GODBOUT, C'EST UN VOTE POUR VOUS-MEMES

ECHOS DE ST-JEROME

Avec les compliments de

JOSEPH MARIER

AVOCAT

Drummondville

Candidat de l'Union Nationale dans le comté de Drummond.

Electeurs de Jeanne Mance

Permettez que je m'adresse tout d'abord à la grande classe des travailleurs qui a été si maltraitée durant les trois dernières années et à laquelle je veux apporter tout le soulagement, l'aide et le support dont je serai capable.

Ouvriers, je m'engage tout d'abord à appuyer toute mesure qui amènera la disparition des bills 19 et 20 que je considère comme injustes pour vous et qui ont saboté tous les efforts faits depuis de nombreuses années pour édifier vos associations ouvrières.

De plus, vu qu'on a trouvé un système de Moratoire pour l'ouvrier des champs, il me semble et j'entretiens l'espoir qu'il sera possible de trouver un système de moratoire pour l'ouvrier de ville qui a nécessairement été obligé de contracter des dettes durant les années de crise que nous traversons.

Et vous maintenant, petits propriétaires qui gémissiez sous le poids de vos obligations il me semble qu'il y aurait moyen de trouver un système de prêt urbain à un taux d'intérêt relativement bas comme on a trouvé moyen de trouver un système de prêt agricole pour les cultivateurs.

Je préconise de plus l'idée que l'enlèvement de la neige dans les rues de Montréal, là où la compagnie des Tramways a établi son système de rails ou d'autobus, devrait être à la charge de ladite compagnie de tramways.

La ville de Montréal est écrasée sous le fardeau de ses dettes et elle devrait obtenir du pouvoir central de la province qu'au moins \$1.00 sur le prix des licences d'automobile payées par les résidents de Montréal soit remis à la ville de Montréal pour être porté au budget de l'enlèvement de la neige afin d'améliorer la circulation des automobiles dans Montréal durant la saison froide.

J'ai toujours été en faveur de l'autonomie de Montréal et j'ai la conviction que nous l'obtiendrons avec un chef à compréhension large et honnête tel que l'HONORABLE ADELARD GOUBOUT. Nous pourrions certainement avec lui coopérer avec le Gouvernement Central d'Ottawa de façon à faire gagner à nos ouvriers les millions qui sont là à notre disposition et dont un bête entêtement des honorables Duplessis et Tremblay vous a privés.

Voilà, électeurs de Jeanne-Mance, quelques-unes des nombreuses améliorations que je veux m'efforcer de vous apporter si vous voulez bien m'accorder la confiance que je sollicite humblement de vous.

Mon passé, depuis les sept ans que les électeurs du quartier Montcalm ont bien voulu m'accorder leur confiance comme échevin, doit, il me semble, vous fournir la meilleure garantie de la conviction sincère et profonde avec laquelle je vous offre mes services comme député du comté JEANNE-MANCE.

En escomptant toute votre coopération pour que la victoire du 25 octobre que nous remporterons dans la province de Québec, soit des plus éclatantes dans le comté Jeanne-Mance, je me souscris,

Votre tout dévoué serviteur,

J.-EMILE DUBREUIL,
candidat libéral

Tél. 25

JEAN-PAUL LEONARD

NOTAIRE

320, rue St-Georges

St-Jérôme

Tél. 768

66, St-Léandre, St-Jérôme

L. PICHE EXPRESS

ST-JEROME-MONTREAL

FA. 3575

1930 Papineau, Montréal

Tél. 595

105, rue St-Georges, St-Jérôme

A. BELAIR

BARBIER

Agence des "PRODUITS PETROL RENOVATEUR ENRG."

TERMES

SERVICE

J.-H. LABONTE

Radios - Laveuses - Poêles - Machines agricoles

517, RUE LABELLE - SAINT-JEROME - Tél. 283

Les Fédérations affiliées à la C. T. C. C.

Noms	Siège social	Nombre de syndicats affiliés	Effectifs inscrits
1.—Féd. de l'Amiante	THETFORD-LES-MINES	3	2,958 membres
2.—Féd. des Barbiers et Coiffeurs	MONTREAL	14	1,116 "
3.—Féd. des Métiers et Bâtiments	MONTREAL	53	7,438 "
4.—Féd. du Cuir et de la Chaussure	MONTREAL	6	4,000 "
5.—Féd. du Commerce, de l'Industrie et de la Finance (Empl.)	QUEBEC	6	1,175 "
6.—Féd. de l'Imprimerie	MONTREAL	12	1,200 "
7.—Fédération du Meuble	VICTORIAVILLE	6	600 "
8.—Féd. de la Pulpe et du Papier	PORT-ALFRED	21	4,020 "
9.—Fédération du Textile	MONTREAL	15	10,602 "
10.—Féd. du Vêtement	QUEBEC	5	1,000 "
		Total synd.	141 Total effectifs 34,109 membres
11.—Féd. des Cercles d'Etudes	OTTAWA	Cercles affiliés 18	

N.B. Les officiers et membres des cercles d'études sont des officiers et membres des syndicats affiliés, ce qui explique la raison pour laquelle il n'est pas fait mention des effectifs de cette fédération.

Effectifs inscrits des syndicats fédérés 34,109 membres
Effectifs inscrits des syndicats non fédérés 15,292

Grand total 49,401 membres

Gérard PICARD,
secrétaire général de la C.T.C.C.

Statistiques relatives au mouvement syndicat catholique Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc.

Siège social: 19, rue Caron, QUEBEC

Mai 1939

CONSEILS CENTRAUX AFFILIES A LA C.T.C.C.	Noms	Siège social	Nombre de syndicats affiliés	Effectifs inscrits
1.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Montréal	1231, Demontigny est, MONTREAL		46	13,721
2.—Cons. Gén. des Synd. Cath. de Québec	19, rue Caron, QUEBEC		51	12,424
3.—Cons. Cent. des Synd. Cath. des Trs-Rivières	983, rue Royale, TRS-RIVIERES		36	4,887
4.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Sherbrooke	29, rue Gordon, SHERBROOKE		29	3,139
5.—Cons. Cent. des Synd. Cath. du dioc. d'Ottawa	4, rue Langevin, (B. du Trav.) HULL		14	1,785
6.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Jonquière	JONQUIERE, P.Q.		12	1,875
7.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Chicoutimi	10 1/2, Ave Morin, CHICOUTIMI, P.Q.		12	900
8.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de St-Jos. d'Alma	ST-JOSEPH D'ALMA, P.Q.		12	800
9.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de St-Hyacinthe	199, Blvd Girouard, ST-HYACINTHE		9	1,500
10.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Sorel	Edifice Salle St-Pierre, SOREL, P.Q.		7	1,583
11.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Baie des Ha! Ha!	PORT ALFRED, P.Q.		4	817
12.—Cons. Cent. des Synd. Cath. de Farnham	FARNHAM, P.Q.		4	800
Total			236	44,231
N.B. Syndicats Catholiques non affiliés à un Conseil Central			22	5,170
Grand total			258	49,401

Gérard PICARD,
secrétaire général de la C.T.C.C.

Tél. 448

J.-W. CYR

MARCHAND DE MERCERIES
ET CONFECTIONS
pour hommes et jeunes gens

Habilllements et paletots tout faits ou faits sur mesures par les tailleurs TIP TOP — Chapeaux, casquettes, chemises Tooke et Prince, cravates, foulards, gants, bas pantalons, chaussettes, pyjamas, robes de chambre, chandails, sous-vêtements, parapluies, valises, etc., etc.

314, rue Saint-Georges
ST-JEROME, P.Q.

Tél. 10

507, St-Georges

Armand Piché

Electricien-licencié

Tout ouvrage en électricité garanti.

St-Jérôme

Avec les compliments de

l'hon. Johnny Bourque

ministre des Travaux publics

Hommages aux ouvriers

Albert GAUDREAU

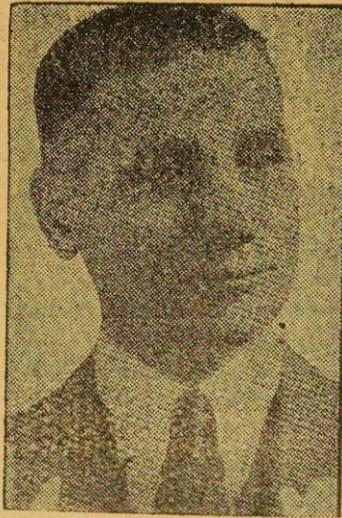
Candidat de l'Union Nationale.

Electeurs de St-Jacques



Le docteur J.-R. TOUPIN

médecin dans la division depuis plus de 25 ans
est le candidat officiel du
PARTI LIBERAL



Ouvriers du comté de Mégantic

Vos salaires ne sont-ils pas plus élevés que lorsque vous m'avez élu?

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, j'ai conscience d'avoir fait tout mon devoir vis-à-vis de vous; et si, comme tout semble l'indiquer, vous me continuez votre confiance, je déploierai la même énergie que dans le passé pour protéger vos intérêts.

TANCREDE LABBE

candidat de

L'UNION NATIONALE dans MEGANTIC

Les comités du congrès de la C.T.C.C.

Le Bureau Confédéral de la C.T.C.C., à son assemblée régulière du 5 août 1939, a choisi les membres du comité des résolutions du congrès de la C.T.C.C. comme suit:

COMITE DES RESOLUTIONS

MM. Maurice Doran, Hull; Joseph Dorion, Québec; Albert April, Québec (substitut J.-A. Gagné, Montréal); Honoré D'Amour, Montmorency; Albert Côté, Arvida; Pierre-Julien Martel, Jonquières; l'abbé Jean Bertrand, Montréal (aumônier).

Le Bureau Confédéral de la C.T.C.C., à son assemblée tenue à Québec le 8 septembre 1939, a choisi comme suit les membres du comité des pouvoirs et comités:

COMITE DES POUVOIRS ET COMITES

MM. Emile Tellier, Trois-Rivières; J.-A. Anzalone, Québec; Albert Côté, Montréal; Philippe Lessard, Port-Alfred; Gérard Pi-

card, Québec. l'abbé Georges Côté, Québec (aumônier).

COMITE DES LETTRES DE CREANCE

MM. F.-X. Bergeron, Trois-Rivières; Léonce Blouin, Québec; L.-Ph. Boily, Jonquières; Albert Côté, Montréal; P.-E. Sauvageau, Hull; aumônier, M. l'abbé J.-Bte Tremblay.

COMITE DU RAPPORT DU PRESIDENT, DU RAPPORT DU BUREAU CONFEDERAL ET DES VERIFICATEURS

MM. C.-O. Bruneau, Montréal; Emile Tellier, Trois-Rivières; Etienne Demers, Asbestos; J.-Alph. Lamy, Shawinigan; Alexis Desforges, Chicoutimi; aumônier, M. l'abbé Lambert.

COMITE D'ORGANISATION, ETIQUETTE ET CERCLE D'ETUDES

MM. Philippe Girard, Montréal; Henri Petit, Québec; Roland Le-

mire, Trois-Rivières; Albert Archambault, Montréal; J.-E. Desrochers, Donacona; aumônier, R. P. Léopold Gratton, O.M.I.

COMITE DE LA CONSTITUTION, REGLES ET PROCEDURES

MM. Hector Cormier, Montréal; Roma Groulx, Hull; J.-David Jolin, Québec; J.-Art. Blanchard, Thetford-les-Mines; Adrien Gagnon, Kénogami; aumônier, M. l'abbé Alfred Bergeron.

COMITE DES REMERCIEMENTS

MM. Lauréat Cloutier, Québec; René Grenier, Montréal; G.-R. Bergeron, Magog; Gaston Bourbonnière, Granby; Alexis Daris, Arvida; aumônier, M. l'abbé L.-P. Morin.

L'Angleterre et les conventions collectives

Il y a quelques mois, le président Roosevelt chargeait une commission d'experts d'aller enquêter sur place sur les conditions du travail en Gde-Bretagne. Le rapport publié par cette commission est des plus intéressants. On y lit qu'à l'exemple de la province de Québec, de la Suède, de la Norvège, de la France et de tous les grands pays industriels, l'Angleterre a introduit dans son Code du Travail la bienfaisante institution des conventions collectives. Si les principes de base des conventions collectives anglaises sont les mêmes que chez nous, on y note toutefois des différences dues aux conditions locales. Ainsi, dans notre province, des adversaires des conventions collectives et de leur extension juridique ont voulu voir une condamnation du principe d'extension juridique dans le fait qu'en Angleterre on n'y avait pas fait appel. Le rapport dont nous tirons ces renseignements explique que si l'Angleterre n'a pas eu besoin d'extension juridique

(Suite à la page 11)

Tél. 443-W.

Mme Théo. LAFONTAINE

COUPONS, MARCHANDISE à la verge

290, rue St-Georges
ST-JEROME, P.Q.

Tél. 333 113 St-Georges, ST-JEROME
TAXI
7 PASSAGERS
RESTAURANT QUICK LUNCH
PASSAGERS ASSURES A.-S. LEBEAU, prop.

Tél. 580
EMBOUTEILLAGE DOMINION BOTTLING ENR'G.
R. CHOLETTE, prop.
Distributeur de
JUMBO - WYNOLA - HIREN - ROOTBEER - SKI
587, RUE ST-GEORGES ST-JEROME (au mois de mai): 601 FOURNIER

Tél. Bureau: 157 Tél. Rés.: 235
Hermann Barrette, M.P.P.
AVOCAT
BARRISTER & SOLICITOR
316, rue St-Georges ST-JEROME, P.Q.

Tél. 795
RENE ST-VINCENT
ASSURANCES GENERALES
211, rue Brière ST-JEROME

LIBRAIRIE ST-JEROME Tél 55
HENRI PARENT, prop.
Nouvelles tapisseries 1939 — Journaux — Revues
345, RUE ST-GEORGES ST-JEROME

ST-JEROME, coin Fournier et Nantel Tél. 382
CREMERIE ST-JEROME
JOS. FORGET, prop.
Lait, crème et beurre — Service prompt et courtois

Tél. 291 Consultations: 2 à 4.30 p.m., 7 à 9 p.m.
Docteur ALFRED DUVAL
EX-INTERNE HOPITAL NOTRE-DAME
348, RUE SAINT-GEORGES SAINT-JEROME, P.Q.

ST-JEROME 649, rue Labelle Tél. 598
PAUL LOCAS
PLOMBIER-LICENCE — FERBLANTIER-COUVREUR
Ateliers: coin Nantel et Labelle.



Ouvriers du comté de Stanstead

Bien que nouveau venu à la législature, j'ai toujours utilisé le mandat que vous m'avez confié pour promouvoir les intérêts de la classe ouvrière.

Continuez-moi votre confiance, et je redoublerai d'efforts pour l'amélioration de votre sort.

HENRI GERIN

candidat de

L'UNION NATIONALE

Ce que le Gouvernement a fait pour les ouvriers

PENSIONS DE VIEILLESSE

Nombre de pensionnaires:	48,011
Montant payé mensuellement: . . . \$	856,996.35
Montant payé depuis la mise en vigueur de la loi jusqu'au 30 septembre 1939:	\$ 30,203,162.09

PENSIONS AUX AVEUGLES

Nombre de pensionnaires:	1,589
Montant payé mensuellement: . . . \$	30,985.50
Montant payé depuis la mise en vigueur de la loi jusqu'au 30 septembre 1939:	\$ 618,779.16

ALLOCATIONS

AUX MERES NECESSITEUSES

Nombre de bénéficiaires:	4,426
Montant payé mensuellement: . . . \$	170,320.00
Montant payé depuis la mise en vigueur de la loi jusqu'au 30 septembre 1939:	\$ 1,434,400.04

CE QUE LE GOUVERNEMENT A FAIT POUR LES OUVRIERS

Lois ouvrières nombreuses favorisant tous les ouvriers.

Augmentation de 10% des salaires aux ouvriers du coton.

Nomination de M. Pierre Bertrand, un ouvrier, au Conseil législatif.

Nomination de M. Thomas Aubry, un ouvrier, président des Syndicats Catholiques, et nomination de M. Georges Crompt à l'Office des Salaires Raisonables.

Nomination de M. Labrèche, du Brotherhood Railway Men, à la Commission des Accidents du Travail.

Abolition des traverses à niveau.

Augmentation de l'emploi.

Un vote pour Duplessis, c'est un vote pour donner du pain et du travail à nos ouvriers.

Un vote pour Lapointe, c'est un vote en faveur de la conscription et des oeuvres de destruction.

Rapport de M. Bourdon

(Suite de la page 2)

qu'au moment où ils ont droit à la pension de vieillesse. L'assurance-maladie-invalidité est généralement reconnue maintenant comme un indispensable moyen de préserver et d'accroître les ressources vitales d'un pays et de permettre à ses habitants de jouir d'une manière plus complète de la vie. Le champ d'action de l'assurance-maladie a été étendu dans de nombreux pays au cours de l'année écoulée.

Espérons que les obstacles qui empêchent la réalisation du programme de la C.T.C.C. au sujet des législations sociales seront bientôt surmontés, afin que les ouvriers canadiens, comme ceux de plusieurs autres pays, bénéficient d'une plus grande somme de protection. Je remercie le Travail Organisé Catholique de m'avoir recommandé au Gouvernement fédéral comme représentant de la C.T.C.C. à la 25^{me} Conférence Internationale de Genève. Je suis également reconnaissant à M. le Ministre du Travail, l'honorable Norman Mc L. Rogers, d'avoir agréé cette recommandation avec bienveillance. Lors de mon séjour à Rome, à Lourdes et à Lisieux, j'ai eu un souvenir particulier pour tous les syndiqués catholiques. Je réitère à tous et à chacun de vous mes remerciements et vous prie de croire à ma profonde gratitude.

Alphonse BOURDON

Encouragez
nos
Annonces

Liste des officiers généraux
des Fédérations

1939-1940

Fédération des métiers du bâtiment et des matériaux de la construction

M. Osias Filion, président; M. J.-B. Delisle, secrétaire.

Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada, Inc.

Président, M. Alphonse Roberge; 1^{er} vice-président, M. E. St-Amand; 2^e vice-président, M. Patrick Veilleux; secrétaire-trésorier, M. Jos. Gosselin; assistant-secrétaire, M. A. Robineault. Directeurs: MM. L. Lacroix, J. Hamel, R. Richard; Albert April, Jos. Rouillard et Charles D'Anjou.

Fédération catholique des métiers de l'imprimerie du Canada Enrg.

Président, M. G.-A. Gagnon, de Montréal; 1^{er} vice-président, M. H. Petit, de Québec; 2^e vice-président, M. Salmon Lessard, de Chicoutimi; secrétaire, M. Aimé Comeau, de Montréal; trésorier, M. Alphonse St-Charles, de Montréal; vérificateur, M. Sarto Lacombe, de Montréal. Directeurs: M. Emile Careau, de Québec; M. Hormisdas Delisle, du Syndicat de l'Industrie du journal; M. Alexandre Bélanger, de St-Jean.

Fédération des barbiers et coiffeurs

Président, M. P.-E. Cabana; 1^{er} vice-président, M. Jos. Légaré; 2^e vice-président, M. Alphonse Robitaille; secrétaire général, M. Albert Pelletier. Directeurs: MM. R. Rainville et Léo Laprade.

La fédération du meuble

Président, M. Philippe Hamel, de Victoriaville; vice-président,

M. Rodolphe Tremblay, de Coaticook; secrétaire général, M. Chs. Ed. Larivière, de Victoriaville. Directeur: M. André Picard, de Beauharnois.

Fédération N. C. du Textile

M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., agit comme président d'élections. Les élections donnent le résultat suivant:

Président, M. Albert Côté, Montréal; vice-président, M. Georges Bergeron, Magog; secrétaire général, M. Frédéric L'Ecuyer, Montréal; 1^{er} vice-président directeur, M. Lucien Richard, Drummondville; 2^e vice-président directeur, M. Honoré D'Amour, Chutes Montmorency; 3^e vice-président directeur, M. Raoul Théorêt, Valleyfield. Autres directeurs: MM. Astrid Rochefort, St-Hyacinthe; Ernest Girard, Montréal; Goston Bourbonnière, Granby; Georges Auclair, St-Jérôme.

La Fédération nat. du vêtement

Président, M. J.-A. Francoeur, Québec; vice-président, M. G. Bouthillier, Farnham; secrétaire-trésorier, M. Irénée Rousseau, Victoriaville. Directeurs: MM. J. Galarneau, Victoriaville; Lauréat Bilodeau, Québec.

La Fédération de l'amiante
Directeurs:Président, M. Jos.-O. Landry, Thetford-les-Mines; 1^{er} vice-président, H. Oliva Cyr, d'Asbestos; 2^e vice-président, M. Alphonse Labbé, de Thetford-les-Mines; secrétaire-trésorier, M. J. Arthur Blanchard, Thetford-les-Mines. Directeurs: MM. Etienne Demers, Asbestos; Aimé Nadeau, Broughton-Est; Florian Roy, Broughton-Est; Simon Grenier, Lac-Noir; Joseph Lafrance, Coleraine.

Fédération N. C. des employés de pulperies et papiers Inc.

Président, M. P.-H. Lessard, réélu; vice-président, M. Joseph Corriveau, réélu; secrétaire-trésorier, M. P.-H. Grenier, réélu; vérificateur, M. J.-E. Lavigne, réélu. Directeurs: MM. Paul Spence, Ernest Basque, Adrien Gagnon, Laurent Dallaire, Lucien Gaudreault, J.-E. Desrochers, Jean Lavallée, Edmond Beaumont, Jeff Désilets, J.-O. Arsenault, L.-P. Michaud, Antoine Cormier, Alexandre Primeau.

Fédération C. des employés du commerce, de l'industrie et de la finance de la province de Québec

Président, M. J.-A. Anzalone, Québec; 1^{er} vice-président, M. Alfred Bouchard, de Jonquière; 2^e vice-président, M. Arthur Patry, Québec; secrétaire-archiviste, M. Omer Fortier, Québec; trésorier, M. Lauréat Cloutier, Québec. Directeurs: MM. C.-E. Gagnon, St-Joseph d'Alma; G.

Dutil, Québec; G. Gosselin, Sherbrooke; Omer Fortier, secrétaire.

Aidez le
Syndicat des
Boulangers
en exigeant
de votre
vendeur
sa carte de
membres du
syndicat

... Voir à ...

la santé de l'enfant

est voir à son meilleur héritage

Vous lui donnez cela en lui procurant du bon lait. Tout notre lait provient de vaches tuberculinisées, et est aussi parfaitement pasteurisé.

Appelez FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE



OUVRIERS ET VOUS TOUS, LES GAGNE-PETIT...

PAUL GOUIN vous reconnaît le *droit de vivre autrement que dans la misère.*

PAUL GOUIN veut vous *apporter l'aisance.*



PAUL GOUIN,
chef de l'A.L.N.

QUI CROIREZ-VOUS ?

Croirez-vous ceux d'Ottawa...

qui mentent au peuple pour lui cacher le spectre menaçant de la CONSCRIPTION qu'ils se préparent à imposer ?

Croirez-vous le groupe des frères jumeaux Godbout-Duplessis...

N'ont-ils pas les mêmes ATTACHES aux TRUSTS ?

Ne vous ont-ils pas TRAHIS CENT FOIS en faveur des puissances d'argent qui les dominent ?

ILS SONT LES ENNEMIS DE L'OUVRIER !

PAUL GOUIN

EST VOTRE AMI

Il vous l'a **PROUVE CENT FOIS**

par SON PROGRAMME: rappel des bills 19 et 20; mise à la raison de tous les trusts, etc., etc.;

par sa **LUTTE** contre la CONSCRIPTION;

par les **FAVEURS QU'IL A REFUSEES** pour mieux vous aider.

SYNDIQUÉS...

MM. PHILIPPE GIRARD, candidat dans Saint-Henri,
E.-ARMAND LA CAIRE, candidat dans Sainte-Marie,
font un appel spécial à leurs anciens confrères en faveur de
l'Action Libérale Nationale.

Halez avec PAUL GOUIN

Ouvriers du comté de Sherbrooke
Trois routes s'ouvrent
devant vous

LA ROUTE DUPLESSIS avec les ornières qu'elle renferme: bills 19 et 20, sabotage des conventions collectives de travail, etc. Vous connaissez bien cette route, pour y avoir malheureusement séjourné trop longtemps.

L'autre route, LE BOULEVARD TASCHEREAU, GODBOUT, BOUCHARD, LAPOINTE est un ramassis de petits bouts de chemins croches que l'on veut faire passer pour un chemin neuf, construit par des hommes nouveaux. . .

ENFIN

Vous avez LA ROUTE PAUL GOUIN, qui a été déblayée de tous ses décombres, et sur laquelle vous pourriez circuler à l'aise sans vous faire piétiner par les trusts et les trustards.

Lisez et faites lire le Programme de l'Action Libérale Nationale, et votez pour vos meilleurs intérêts en votant pour:

J.-E. CHOQUETTE

candidat de l'Action Libérale Nationale pour le comté
de Sherbrooke.

Pie XII loue la Semaine sociale de Québec

Initiative bien inspirée — Les éléments essentiels de la paix — Bénédiction du Souverain Pontife

Texte de la lettre adressée par le cardinal secrétaire d'Etat au R. P. Archambault, S.J.

L'«Osservatore Romano» du 9 août publie en première page la lettre que S. Em. le cardinal Maglione vient d'adresser au nom de Sa Sainteté Pie XII, au président des Semaines sociales du Canada, le R. P. Archambault, S.J., à l'occasion de la prochaine Semaine de Québec. C'est pour répondre, note le journal du Vatican, à l'hommage que l'épiscopat et les dirigeants des Semaines sociales ont fait parvenir au Souverain Pontife en lui demandant ses directives et la Bénédiction apostolique que le Saint-Père a fait adresser cet important document dont un résumé a déjà paru dans les journaux.

En voici le texte:

Mon Révérend Père,

Le thème de la Paix par lequel l'Ecole sociale Populaire annonce la célébration prochaine de la XVIIe Semaine sociale des catholiques franco-canadiens, est dicté par le moment actuel plutôt que choisi par le zèle éclairé des organisateurs d'une manifestation périodique si bien inspirée. Rien en effet n'occupe tant les esprits à l'heure présente et ne forme le sujet d'une plus grande préoccupation pour tous que le besoin de cette paix, après laquelle les peuples aussi bien que les individus

soupirent aujourd'hui plus que jamais.

Pleinement consciente des raisons profondes de ce trouble universel ayant ses racines dans les passions qui empêchent de voir la Vérité et la Justice et en sont les pires ennemis, l'Ecole Sociale Populaire se propose d'étudier le problème de la Paix sociale aussi bien que de la paix nationale et internationale à la lumière des principes chrétiens, qui donnent la clef de la solution, et surtout à la lumière de cette grande réalité qui s'appelle l'amour, ou plutôt la Charité, sans laquelle même la Justice est un leurre dangereux et une cruelle duperie.

En remontant ainsi aux sources de la Paix, dont la Justice est la gardienne et la règle, une vérité, entre autres, apparaîtra dans toute sa lumière: la nécessité d'atteindre ces grands biens que sont la Justice et la Paix, par la voie du sacrifice, qui vous porte tous à renoncer plutôt qu'à exiger. Ni le syndicalisme et la collaboration des classes, ni l'organisation corporative ni enfin un sain nationalisme et une parfaite éducation nationale ne peuvent réaliser dans la Justice la Paix sociale ou la Paix des nations, tant que le sacrifice est exclu et que seul le droit strict cherche à triompher.

Mais s'il est vrai que la paix entre les peuples tient aujourd'hui le premier plan de l'actualité, il n'est pas moins vrai que toute paix extérieure prend sa source dans la paix intérieure de la conscience, et toute paix collective a sa racine première dans la paix individuelle, qui est le fruit spontané de la Justice chrétienne. Aussi le Saint-Père voit-il avec plaisir la part très large qui est faite dans le programme de cette Semaine sociale à la paix dans l'individu et dans la famille. C'est là en effet que les valeurs morales des peuples ont leur origine; et rien ne vaut pour le bonheur des nations comme la formation élevée de la personnalité chrétienne par l'exercice des vertus privées et familiales, et surtout par la culture profonde du sentiment religieux d'après les principes de l'Evangile. En insistant sur ce point, le travail de votre Semaine Sociale va se développer sur un terrain absolument solide, puisque il aura surtout en vue le principe fondamental du bonheur de l'homme: "Cherchez avant tout le Royaume de Dieu et sa justice", c'est-à-dire un principe, dont l'oubli est la raison foncière de tous les malheurs de la société et dont la mise en pratique a tous jours porté les individus et les collectivités à la possession de cette tranquillité dans l'ordre, qui est seule capable de dédommager les enfants de Dieu de beaucoup de leurs misères.

Organisé de la sorte, le travail de cette Semaine sociale vient bien à son heure pour rappeler une doctrine dont l'opportunité ne peut échapper à personne, et pour être le reflet de la pensée du Saint-Siège dans une affaire

(Suite à la page 11)

OUVRIERS DE MERCIER



J'ai toujours vécu parmi vous, je connais vos besoins, j'ai partagé vos joies et connu vos malheurs.

Quand j'ai pu vous rendre service, vous savez tous que je n'ai jamais hésité à le faire.

Si vous voulez l'amélioration de votre sort, l'abolition des bills 19 et 20 et des autres mauvaises lois ouvrières qui causent votre marasme... je suis votre homme.

Votez pour vos meilleurs intérêts en votant pour

J.-A. FRANCOEUR

Candidat libéral, division Mercier

Bureau: DUpont 1347

GEORGES PELLETIER

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

SALONS MORTUAIRES

EXPERT EMBAUMEUR — SERVICE D'AMBULANCE

1915 est, Boul. Guin,

MONTREAL

OUVRIERS!

Maurice Gingues

CANDIDAT LIBERAL

COMTE DE SHERBROOKE

EST L'UN DES VOTRES

Comme vous, je dois mon existence à mon labour quotidien.

Comme vous, j'ai éprouvé et j'ai été témoin des heures de détresse et d'angoisse dont les ouvriers ont été victimes depuis l'adoption de ces bills néfastes, qu'on nomme bills 19 et 20.

En m'efforçant de promouvoir l'adoption de lois pour protéger votre salaire, je protège en même temps le mien.

Avant de voter, pensez à l'ouvrier qui connaît la législation ouvrière, et dont les intérêts sont identiques aux vôtres.

Un vote pour Gingues, c'est un vote pour de meilleures lois ouvrières.

Pensez à votre bien-être des prochaines années, votez pour

MAURICE GINGUES

Pie XII loue la semaine...

(Suite de la page 10)

qui, à un tel degré, intéresse l'Église et le monde. Quels que puissent être les résultats pratiques de votre réunion solennelle, nul ne pourra l'empêcher de réveiller des idées, de susciter des réflexions, de contribuer à maintenir en toute sa vigueur dans les consciences l'enseignement de Jésus-Christ et de son Représentant en une matière si grave dans toutes ses conséquences.

En attendant, Sa Sainteté élève de tout coeur Sa prière à Dieu

afin qu'il soit large de ses lumières aux dévoués soldats de Sa parole et veuille rendre de tout point féconde, leur bonne volonté. Elle vous remercie donc de vos généreux efforts et formant les meilleurs voeux pour les plus heureux accroissements de l'"Ecole Sociale Populaire", accorde volontiers à son digne directeur, à ses collaborateurs et à tous ceux qui prendront part à la XVIIe session annuelle des Semaines Sociales du Canada la Bénédiction Apostolique.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en N.-S.

L'Angleterre et les conventions collectives

(Suite de la page 5)

c'est que, précisément, à cause de la généralisation du syndicalisme patronal et ouvrier, la plupart des conventions collectives ont passé, dès l'abord, sur un plan national et couvrent tout de suite toute l'industrie. On voit que dans ce cas l'extension juridique serait inutile puisqu'elle est déjà acquise du fait de la convention elle-même. En fait, il est arrivé qu'on a dû, au moins une fois, recourir à l'extension juridique; en 1934, à la demande d'un syndicat de patrons et des associations ouvrières concernées, le ministre du Travail fut autorisé par une loi spéciale à appliquer obligatoirement à toute l'industrie anglaise du textile les termes d'un contrat collectif déjà adopté. C'est que, dans cette industrie, l'organisation syndicale était moins poussée qu'ailleurs. On voit donc là un exemple qui justifie pleinement notre extension juridique dans une province comparative-ment peu syndiquée comme la nôtre.

En Angleterre, dit encore le rapport que nous citons, les conditions locales sont réglées par des amendements aux grandes conventions nationales. Ce qui revient à notre système de zones par lesquelles nos conventions cherchent à s'adapter le mieux possible aux lieux divers où elle s'applique. C'est ainsi que, là comme ici, les conventions collectives, loin d'être un moule qui gêne et paralyse, sont bien plutôt un support qui garantit l'ordre et la stabilité sans pour cela attenter au libre développement des industries.

Les Conventions collectives anglaises, comme les nôtres, sont administrées par une sorte de bureau paritaire composé de patrons et d'ouvriers, bureau qui se décharge de l'exécutif sur un personnel convenablement rémunéré par les intéressés conjointement. Ce système assure à chaque industrie des dirigeants de grande expérience et qui, grâce à cette expérience et au contact quotidien des problèmes de l'industrie, facilitent merveilleusement la bonne entente.

En conclusion, le rapport de la commission américaine sur les relations industrielles en Grande-Bretagne souligne que le régime des Conventions collectives en Angleterre a eu comme résultats majeurs d'encourager l'esprit de tolérance et de compréhension mutuelles, de provoquer le désir de conclure et de maintenir des Conventions de Travail, et enfin d'assurer la paix industrielle.

(Le Canada, 19 août 1939)

**Soyez solidaires:
exigez l'Étiquette
Syndicale**

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000
537 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

Plateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

PHARMACIE PINSONNAULT

390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
TÉL. AMHERST 5544 — CHERRIER 0376

LOUIS HOUDE

candidat libéral

**Aux électeurs du
comté de Mégantic**

Votez pour le candidat du parti qui, le premier, a adopté des lois sociales en notre province et n'a cessé de se montrer le véritable protecteur de la classe ouvrière.

CLairval 7902 Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE (Angle William-David) — MAISONNEUVE MONTREAL
MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

MAGNUS POIRIER

DIRECTEUR DE FUNERAILLES
BUREAU CHEF:

6603 ST-LAURENT CR. 5700

SUCCURSALES ET SALON MORTUAIRE:

6520 St-Denis 2045 Champlain
2184 Fullum 1874 Boul. Rosemont



NOTRE FAVORI NATIONAL

Gin

MELCHERS
CROIX D'OR

10 oz. \$1.15
26 oz. \$2.65 40 oz. \$3.80

LA BOISSON LA PLUS SAINE
Plus Forte Plus Savoureuse



LONDON CLUB
London Dry Gin

THREE CASTLES
Liqueur Whisky

PRODUITS DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, Montréal et Berthierville

100 RUE PLESSIS
PARC OTTAWA

AMHERST 8900

G. N. MONTY, PRÉSIDENT
L. P. GAGNON, VICE-PRÉSIDENT
M. P. MONTY, SECURITAIRE
M. J. A. BOIVIN, DIRECTEUR
S. P. B. MARIN, BANQUIER



SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée



G. N. MONTY

3 LAPOINTE, 418 RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 8900

La Résolution finale du 20ème Congrès de la C.F.T.C.

Le Congrès,

affirme sa confiance dans les doctrines, les méthodes, les sentiments qui, depuis cinquante-deux ans, ont constitué la force toujours grandissante du Syndicalisme Chrétien,

proclame, en face des multiples crises qui pèsent sur le monde, la nécessité de faire prédominer, dans l'économie nationale et internationale, les éléments humains, les valeurs spirituelles, les règles morales,

estime que la vie sociale est composée d'un ensemble de droits et de devoirs réciproques, dont le respect ou la pratique s'imposent à tous: employeurs, salariés, consommateurs, individus et collectivités,

prend acte des décisions du Conseil d'Etat et des sentences surarbitrales, qui, au cours des derniers mois, ont consacré de nouveau le caractère représentatif du Syndicalisme Chrétien,

souscrit sans réserve à toutes les exigences réelles de la défense nationale,

constate, cependant, que les récentes dispositions superfiscales relatives soit aux impôts directs, notamment sur les salaires, soit aux taxes indirectes, atteignent lourdement les milieux populaires et particulièrement les familles de travailleurs,

s'élève contre le bouleversement introduit dans le régime légal de la durée du travail, spécialement par la suppression de toute consultation des organisations syndicales et de toute référence aux accords existants,

manifeste ses doutes quant à l'efficacité des procédés employés pour le redressement économique du pays, la prolongation de la durée du travail ne pouvant être considérée comme une panacée, alors surtout que le chômage est loin d'être résorbé et qu'on ne s'est pas préoccupé de rechercher quels étaient les besoins, les possibilités du commerce intérieur et de l'exportation,

se déclare étroitement solidaire des catégories professionnelles: fonctionnaires et autres travailleurs des services publics et concédés, le plus directement touchés, jusque dans leur statut fondamental, par certaines dispositions des derniers décrets-lois,

décide de poursuivre énergiquement, par toutes les voies régulières, en accord avec l'intergroupe parlementaire du Syndicalisme Chrétien, l'abrogation ou la révision des mesures de régression inutilement et injustement adoptées,

demande, en particulier, que le régime des caisses syndicales de chômage soit modifié ou rétabli dans un sens libéral, que l'encouragement aux familles nombreuses soit aménagé, sous toutes ses formes, dans un esprit logique et généreux, que la majoration d'allocation pour la présence de la mère au foyer soit maintenue, augmentée et généralisée,

déclare que les dispositions en vigueur ou en préparation, pour la protection légale et le progrès social, doivent être étendues aux populations laborieuses non seulement de la métropole, mais de tout l'empire français;

insiste, en particulier, sur la nécessité et l'urgence d'améliorer la condition des travailleurs de la terre, aussi bien des exploitants que des ouvriers agricoles, notam-

ment par l'extension à leur profit des allocations familiales;

fait confiance au Bureau Confédéral pour préparer, en vue du prochain Congrès, une refonte des statuts de la C.F.T.C. de manière à accroître l'élan, le dynamisme, la cohésion du mouvement;

envoie un salut fraternel aux organisations groupées dans la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, aux autres groupements amis et spécialement à la Confédération Nationale des Travailleurs Catholiques du Canada;

forme le vœu que, dans l'intérêt de la paix et pour le bien de l'humanité, la collaboration économique se rétablisse entre les peuples, selon les directives du Plan Van Zeeland et conformément à l'appel du Président Roosevelt;

se sépare aux cris de: "Vive

la liberté syndicale! Vive les professions organisées! Vive la France pacifique! Vive le Syndicalisme chrétien!"

(Le Syndicaliste Chrétien, organe mensuel de la Fédération des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine.)



Ouvriers du comté de Richmond

Le parti libéral a toujours protégé la classe ouvrière. C'est lui qui vous a donné les conventions collectives du travail.

Si vous m'écrivez, le 25 octobre, je serai un des premiers à en demander la remise en vigueur.

S. E. DESMARAIS

Candidat libéral
Comté de Richmond

Ouvriers du comté de Shefford

Je vous offre mes meilleurs vœux et vous donne l'assurance de mon entier dévouement.

HECTOR CHOQUETTE

CANDIDAT DE

L'UNION NATIONALE

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

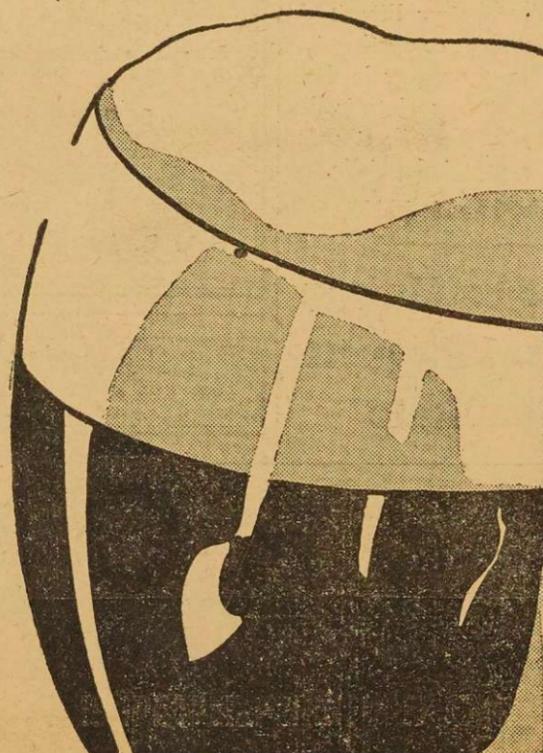
BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

Vous vous en
régalez jusqu'à
la dernière

goutte!



Bière
BLACK HORSE

LA BIÈRE

LA PLUS POPULAIRE AU CANADA